

**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Convocation du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Etaient présents : Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Était absent représenté : M. BARRETEAU Blaise par M. PAVAN André.

Étaient absents : Mme ASPE Magali et M. BRUDEY Stéphane.

Secrétaire : Mme FABIAN Martine

**ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 4 MARS 2025**

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité sauf annotation :

<p><b>1- TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025</b></p> <p>Le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).</p> <p>Les taux 2025 ont été maintenus au niveau de ceux de 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39,80 %</li> <li>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 65,78 %</li> <li>Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 10,50 %</li> </ul>	<b>APPROUVEE</b>																																										
<p><b>2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Dénomination</th> <th style="text-align: center;">Montants</th> <th style="text-align: center;">VOTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ACCA</td> <td style="text-align: right;">750.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>ADMR</td> <td style="text-align: right;">400.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>Cheveux d'Argent</td> <td style="text-align: right;">1 000.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>Comité des Fêtes</td> <td style="text-align: right;">4 600.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>FNACA</td> <td style="text-align: right;">125.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>Ondes Football Club</td> <td style="text-align: right;">300.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>Ondes Karaté Do</td> <td style="text-align: right;">300.00 €</td> <td>3 abstentions 2 contre</td> </tr> <tr> <td>Ondes Percutantes</td> <td style="text-align: right;">1 000.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>Peña Onda</td> <td style="text-align: right;">500.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>APE Les P'tits cailloux</td> <td style="text-align: right;">200.00 €</td> <td>3 abstentions</td> </tr> <tr> <td>OCCE Collège de Grenade</td> <td style="text-align: right;">50.00 €</td> <td>1 abstention</td> </tr> <tr> <td>Subvention non affectée</td> <td style="text-align: right;">2 500.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>11 725.00€</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>*Les membres du bureau des associations n'ont pas pris part au vote</i></p>	Dénomination	Montants	VOTE	ACCA	750.00 €	3 abstentions	ADMR	400.00 €	3 abstentions	Cheveux d'Argent	1 000.00 €	3 abstentions	Comité des Fêtes	4 600.00 €	3 abstentions	FNACA	125.00 €	3 abstentions	Ondes Football Club	300.00 €	3 abstentions	Ondes Karaté Do	300.00 €	3 abstentions 2 contre	Ondes Percutantes	1 000.00 €	3 abstentions	Peña Onda	500.00 €	3 abstentions	APE Les P'tits cailloux	200.00 €	3 abstentions	OCCE Collège de Grenade	50.00 €	1 abstention	Subvention non affectée	2 500.00 €		<b>Total</b>	<b>11 725.00€</b>		<b>APPROUVEE</b>
Dénomination	Montants	VOTE																																									
ACCA	750.00 €	3 abstentions																																									
ADMR	400.00 €	3 abstentions																																									
Cheveux d'Argent	1 000.00 €	3 abstentions																																									
Comité des Fêtes	4 600.00 €	3 abstentions																																									
FNACA	125.00 €	3 abstentions																																									
Ondes Football Club	300.00 €	3 abstentions																																									
Ondes Karaté Do	300.00 €	3 abstentions 2 contre																																									
Ondes Percutantes	1 000.00 €	3 abstentions																																									
Peña Onda	500.00 €	3 abstentions																																									
APE Les P'tits cailloux	200.00 €	3 abstentions																																									
OCCE Collège de Grenade	50.00 €	1 abstention																																									
Subvention non affectée	2 500.00 €																																										
<b>Total</b>	<b>11 725.00€</b>																																										
<p><b>3- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2025</b></p> <p>Il a été décidé d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2025 à Mmes ZAIA/DE FORNI pour un montant de 300.00 €.</p>	<b>APPROUVEE</b>																																										
<p><b>4- ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS</b></p> <p>Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.</p> <p>Le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents a été adopté.</p>	<b>APPROUVEE</b>																																										

**5- BUDGET PRIMITIF 2025****APPROUVEE**

Le Budget Primitif 2025 a été approuvé comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 266 883,60	1 639 067,61
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	118 528,32	460 689,42
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 387 057,48	(si solde positif) 0,00
-		-	-
Total de la section d'investissement (2)		1 772 461,40	2 099 757,03
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 058 059,23	650 290,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 407 769,23
-		-	-
Total de la section de fonctionnement (3)		2 058 059,23	2 058 059,23
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>3 830 520,63</b>	<b>4 157 816,26</b>

Le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**6- REPRISE SUR PROVISIONS – CREANCES DOUTEUSES****APPROUVEE**

Par délibération 24-4-24 du 28 mai 2024, le Conseil Municipal avait décidé de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 401€.

Cette créance, correspondant à des titres de cantine et de garderie de l'année 2022, ayant été réglée en 2024, la provision qui avait été constituée n'a plus lieu d'être.

Il a été décidé de reprendre cette provision.

**7- PROVISION POUR RISQUES AFFERENTS AUX LITIGES ET CONTENTIEUX****APPROUVEE**

Le conseil municipal a décidé d'augmenter la constitution de la provision pour contentieux pour un montant de 13 500€ au vu du litige qui oppose la commune d'Ondes aux consorts TAIDER GOURC (soit un montant total de 16 000€ de provision constituée pour ce litige).

**8- APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION D'INTERNET A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE****APPROUVEE**

La bibliothèque municipale met à disposition des postes informatiques proposant un accès public à internet.

Il a été approuvé une charte d'utilisation d'internet.

**9- CREATION D'UN PIETONNIER – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL****APPROUVEE**

La commune a été sollicitée par des administrés pour la réalisation d'un piétonnier entre le chemin de Verdunenc et le stade de football afin de rejoindre les aires de loisirs en sécurité depuis le hameau des Crespys. Cela permettra également d'accéder au centre du village et à la piste cyclable sans emprunter la RD 17 (route de Grisolles).

L'Assemblée a approuvé ce projet, a décidé de retenir l'entreprise FLTP Occitanie pour la réalisation des travaux et a approuvé le coût prévisionnel des travaux estimé à 33 142.90€ HT.

Une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

<p><b>10- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE PAR DE L'ECLAIRAGE LED.</b></p> <p>Il a été décidé de remplacer des luminaires existants par du LED pour réaliser des économies d'énergie et bénéficier d'un éclairage de bonne qualité, dans l'école primaire.</p> <p>Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 5 553.00 € HT.</p> <p>Une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.</p>	<p><b>APPROUVEE</b></p>
<p><b>11- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPLFPA D'ONDES DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE TAILLE DE ROSIERS</b></p> <p>Le Conseil Municipal a validé le projet de partenariat avec l'EPLFPA d'Ondes dans le cadre de travaux de taille d'un massif de rosiers par les élèves du Lycée, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent et a approuvé la participation financière aux frais de 150€ TTC.</p>	

Ondes, le 10 avril 2025

Le Maire,  
André PAVAN

